Le n°. 1 est sur le sujet pour l'année suivante.

Les n°. 3 et 8 sont couronnés.

PRIX
PROPOSÉ
PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

POUR L'ANNÉE 1779.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propoſe, pour le Prix de l'Année 1779, le ſujet ſuivant :

Expoſer les Règles diététiques relatives aux Alimens, dans la cure des Maladies chirurgicales.

Les Auteurs anciens & modernes ont mis l'uſage & le choix des Alimens au nombre des principaux moyens curatifs. Le Docteur *Arbuthnot*, qui avoit étudié profondément la doctrine d'Hippocrate & de Galien ſur cette matière, l'a traitée avec une grande ſupériorité *. Mais quelque judicieuſes que ſoient ſes règles pratiques ſur la diète dans les différentes conſtitutions & maladies du corps humain, elles ſont trop générales ; il ne dit qu'un mot concernant le régime convenable à la ſuppuration des plaies, & aſſimile les femmes en couche aux perſonnes bleſſées. L'Académie, qui avoit demandé, pour l'année 1777, qu'on appliquât ſpécialement à la cure des Maladies chirurgicales, les connoiſſances capables de perfectionner l'Art ſur cet objet intéreſſant, n'ayant pas été ſatisfaite des efforts des Concurrens, Elle a réſervé le Prix qui ſera double, & conſiſtera en deux Médailles d'or, de la valeur de cinq cens livres chacune, ſuivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE.

---

* *Voyez* ſon eſſai ſur les Alimens, Paris 1741, chez Cavelier, Libr. rue S. Jacques.

ACADÉMIE ... MÉDECINE

ARC 7d. 9
n° 2

Ceux qui enverront des Mémoires, sont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils soient lisibles.

Les Auteurs mettront simplement une devise à leur Ouvrage; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, qualités & demeure; & ce papier ne sera ouvert qu'en cas que la Pièce ait mérité le Prix.

Ils adresseront leur Ouvrage, franc de port, à M. Louis, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou le lui feront remettre.

Les Etrangers sont avertis qu'il ne suffit pas d'acquitter le port de leurs paquets jusqu'aux frontières de la France; mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la frontière jusqu'à Paris, sans quoi leurs Mémoires ne seront pas admis au Concours.

Toutes personnes. de quelque qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix : on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1778, inclusivement; & l'Académie, à son Assemblée publique de 1779, qui se tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, sur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Étrangers ou Regnicoles, non Membre de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit*, au choix de l'Auteur; *Elle adjugera ce Prix d'Emulation, le jour de sa Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'Année* 1778.

Le même Jour, elle distribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'Année 1777, *un Mémoire, ou trois Observations intéressantes.*